

1. NOMBRE DE TABLES.

Le nombre de tables (fournies par la province) sera déterminé par le comité provincial pour les organisations relevant de celui-ci (critériums, championnats provinciaux ...) ou par le nombre d'inscriptions pour les tournois de club. Le nombre de tables est égal au nombre de participants divisés par 30, tournois avec 1^{er} tour en poule : max. 20 inscriptions par table. Le juge-arbitre peut limiter les inscriptions en fonction du nombre de tables pouvant être installées. Le matériel provincial est disponible sur place.

2. AIRE DE JEU.

L'aspect sportif devant toujours être privilégié, le nombre de tables offrira des conditions de jeu adaptées à la compétition (à déterminer), les normes de l'interclubs provincial étant un minimum.

3. ECLAIRAGE

L'éclairage sera réglementaire tant au niveau de la hauteur que de l'intensité.

4. SEPARATIONS.

L'aire de jeu sera délimitée au moyen de séparations (fournie par la province) qui se trouveront être en nombre suffisant. Des couloirs pour le déplacement des joueurs et coachs seront prévus autant que possible entre chaque rangée de tables.

5. SONORISATION.

La sono du centre sportif sera installée au moins une heure avant le début de la compétition. En dehors de la salle, les joueurs et le public bénéficieront d'une diffusion dans les endroits qui leur sont accessibles (cafétéria, couloirs, ...)

6. ACCESSOIRES.

Les marquoirs en bon état (fournis par la province) seront placés à chaque table. Il serait souhaitable que ceux-ci soient posés sur de petites tables (fournies par la province ?).

Les balles seront fournies par la province pour les compétitions dépendant de celle-ci.

Un stylo à bille fourni par l'organisateur sera attaché à chaque table.

Chaque table aura un numéro qui sera fixé à celle-ci. Ils seront lisibles de l'emplacement des juge-arbitres.

7. REMARQUE.

Tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la compétition sera installé au moins une heure avant le début.

8. EMPLACEMENTS JUGE-ARBITRES.

Un espace sera installé pour accueillir au minimum trois juge-arbitres. Ils auront à leur disposition une table de travail suffisamment grande et large pour pouvoir traiter tous les tableaux. Deux poubelles (caisses en carton) seront fournies. **Une personne du club sera en permanence présente à la table d'arbitrage.**



9. EMPLACEMENT PRESSE.

Lors de manifestations importantes, susceptibles de recevoir la visite de la presse, une table sera réservée pour les journalistes afin de faciliter leur quête de résultats.

10. EMPLACEMENT SPECTATEURS.

Les spectateurs sont interdits dans la salle. Ils pourront prendre place dans la tribune prévue à cet effet ou suivre la compétition de puis la cafétéria.

11. ACCUEIL DES ARBITRES OFFICIELS.

Les arbitres sont là pour s'occuper de tous les aspects sportifs (et uniquement ceux-là) de la compétition.

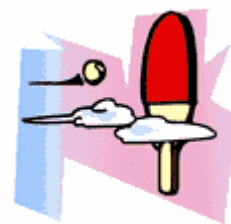
Le club organisateur fournira aux officiels de quoi se désaltérer et se nourrir durant la compétition (une boisson par heure – une collation à midi).

12. REMISE DES PRIX.

La remise des prix se fera avec l'aide du club organisateur.

13. DEROULEMENT DE LA COMPETITION.

La compétition se déroule suivant un horaire défini préalablement. Les tableaux sont établis par le juge-arbitre. Ils ne sont pas sujet à modification. Néanmoins, dans le cas où la responsabilité de l'organisateur ou du juge-arbitre est engagée, le juge-arbitre peut décider dans les limites des règlements sportifs de modifier un tableau. Toutefois, l'esprit sportif laissé à l'appréciation du juge-arbitre peut justifier une modification de tableau si cela est réalisable.



14. CONDITIONS FINANCIERES.

Les organisateurs bénéficiant de la cafétéria, aucune compensation financière ne sera prévue par le Comité provincial. Ils sont libres de proposer une petite restauration en respectant les conditions édictées par le Centre Sportif.

15. L'accès au complexe sportif sera obtenu via le responsable des compétitions individuelles.